CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E5150** **VALABLE JUSQU'AU** **24/01/2027**

ÉDITÉ LE 18/12/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/2006

Forme juridique : SARL

Capital : 50 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MONTPELLIER 492568258
Siret : 492 568 258 00023
Code NACE : 4334Z
Numéro caisse de congés payés : 56211K
Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 298679

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 298679

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2025

Raison sociale : MIROITERIE COULON RAYNAL

115 IMPASSE JOHN LOCKE
IMMEUBLE LE RAFALE ZAC DE L'AEROPORT
34470 PEROLS

Téléphone : 04 67 22 22 23 **Fax :** 04 67 22 39 57
Portable : 0686039952
Responsabilité légale :
VEGAS-MARTIN ELIAS GÉRANT

Site Internet : http://www.coulon-raynal.fr
E-mail : contact@coulon-raynal.fr

Effectif moyen : 8 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 143 793 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
4711	Produits verriers (Technicité courante)	8	25/01/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

18/12/2025 09:02

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.